

Office de conservation des côtes canadiennes

● (1630)

Le député a parlé du travail des sociétés historiques et, j'en suis sûr, cela s'insère dans le cadre des objectifs du bill. Je le vois hocher la tête en signe d'assentiment.

Je vais avoir l'honneur d'assister à l'inauguration d'une plaque historique commémorant le commerce sur la rivière Saint-Laurent et que l'on doit à l'initiative de la Société historique de Grenville. Dans tous les coins de ma circonscription il existe des groupements actifs de gens désireux et capables de veiller à ce qu'on n'oublie pas notre patrimoine historique. Je crois qu'il devrait y avoir une coopération entre les groupements de ce genre et l'office proposé par le député.

Ce ne serait pas la première fois que le gouvernement fédéral participerait à ce genre de choses. Il s'occupe activement de préserver les sites historiques et c'est d'ailleurs fort louable. Ce travail devrait être appuyé à la Chambre et par tous les députés qui encouragent ce genre de choses dans leur circonscription.

Fort Wellington, à Prescott, est situé dans ma circonscription et j'ai toujours été reconnaissant au ministre de collaborer avec les gens de l'endroit qui s'occupent de cette entreprise. Le ministère des Transports a collaboré avec la Société historique locale pour préserver les écluses sur le canal Rideau, à Merivale.

La Commission de la Capitale nationale est un autre bon exemple de collaboration. Un comité de la Chambre étudie actuellement la question et le fait en toute objectivité. Nous espérons tous qu'un mécanisme sera mis au point pour permettre les consultations entre le gouvernement fédéral et les autorités locales qui sont tellement précieuses pour ce comité. Il a la grave responsabilité de préserver les côtes du Canada c'est-à-dire l'objet du bill.

Je crains que les difficultés économiques que nous connaissons actuellement n'obligent à abandonner ou à retarder des projets importants au point de vue historique de même qu'au point de vue de la culture et de la conservation. C'est la faute du gouvernement qui n'a pas su enrayer l'inflation. Il va donc falloir laisser de côté les projets très intéressants comme celui qu'a suggéré le député.

Hier, à la Chambre, le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) a demandé aux députés de tous les côtés de ne pas réclamer de programmes nécessitant des fonds supplémentaires car le gouvernement a l'intention d'élaguer le budget en modérant la croissance de la Fonction publique. Un grand nombre de projets valables seront laissés de côté à la suite de cette décision et celui-ci est peut-être l'un d'eux.

Depuis cinq ans, nous avons eu tendance à vivre au-dessus de nos moyens et maintenant le gouvernement dit qu'un grand nombre de ces projets valables devront être mis de côté. Devant les déclarations que le président du Conseil du Trésor a faites hier au sujet des restrictions, je ne vois pas comment nous pouvons honnêtement appuyer la création d'un autre appareil bureaucratique comme celui qu'il faudrait pour mener à bien les objectifs du bill. On conviendra, je pense, de tous les côtés de la Chambre que

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

les propositions du député de Laprairie (M. Watson) pour la préservation de ces choses qui nous sont précieuses sont fort louables, mais que nous ne pouvons certes pas appuyer la création d'un autre appareil bureaucratique.

M. Ross Milne (Peel-Dufferin-Simcoe): Madame l'Orateur, je suis heureux d'avoir le temps cet après-midi de faire quelques remarques sur ce bill. Je félicite le député de Laprairie (M. Watson) pour le bon travail qu'il a réalisé, et mon ami d'en face pour son attitude.

En tant que membre du comité permanent des Affaires indiennes et du Nord canadien, je m'intéresse à la question, et j'ai aussi fait des recherches sur l'environnement qui recourent un certain nombre des points qu'a soulevés le député. Je pense que tous les députés sont prêts à appuyer les objectifs exposés dans le bill, surtout celui de la préservation de nos côtes. On peut toutefois envisager ces objectifs de divers points de vue. On peut entre autres se demander si le député désire mettre sur pied un nouvel organisme ou faire appel aux autorités en place et aux organismes du gouvernement. En cette période de restrictions, peut-être vaudrait-il mieux choisir la seconde solution. J'espère que le député de Laprairie comprend que je ne mets nullement en doute son point de vue ou ses objectifs en déclarant qu'il y a peut-être des moyens plus efficaces ou moins coûteux de réaliser ces derniers.

Je m'inquiète quelque peu de la constitutionnalité de ce qui nous est proposé, mais il est évident que je ne suis pas un spécialiste en droit constitutionnel. Je comprends que la gestion et la vente de terrains publics relèvent des provinces, et je reconnais avec mon préopinant que, si les provinces qui ont un littoral maritime disposent déjà d'organismes de conservation, il serait peut-être préférable d'augmenter leur financement pour leur permettre de réaliser les mesures souhaitées. En Ontario, les services de conservation participent aux travaux des conseils municipaux dans ce domaine et aussi au financement. Il existe apparemment déjà dans certaines provinces des organismes regroupant les autorités responsables provinciales et municipales. Cela tiendra peut-être compte des objections du député.

● (1640)

Il ne faudrait pas passer sous silence le travail des sociétés historiques au Canada. Dans ma circonscription, on remarque un formidable regain d'intérêt envers notre patrimoine historique. Nombreuses sont les personnes qui s'attachent à reconnaître et à consigner les choses d'intérêt historique. J'y consacre moi-même beaucoup de temps. Je devrais mentionner Héritage Canada. J'ai beaucoup d'estime pour le travail de classement et de promotion que cet organisme accomplit à l'échelle nationale.

Il y a eu lieu d'être particulièrement fier de l'action entreprise par Parcs Canada. A cet organisme fédéral bien établi chez nous, nous devons plusieurs des réalisations dont a parlé le député. Depuis cinq ou six ans, il s'est créé plus de parcs au Canada que dans les 50 années précédentes. Il y en a au moins neuf dans les régions côtières. Ils ont pour principal objet de préserver les sites côtiers, dans un double but de protection et de promotion des loisirs.